

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SERVICES DE PROXIMITÉ ET VIE LOCALE

SESSION 2008

E1 EPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Cadre de l'action professionnelle

U 11

CORRIGÉ

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - CORRIGÉ		
U11 Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0806 – SPV ST 11	Page 1 sur 8	

1 : (24,5 points)

S2

1.1 « La Passerelle » reçoit différents publics : enfants, adolescents, familles, migrants, chômeurs... Choisir trois publics accueillis et préciser pour chacun d'eux trois besoins particuliers exprimés. Présenter votre travail sous forme d'un tableau : (6 points)

S1

0,5 par public cité (0,5x3 soit 1,5 pt)

0,5 par besoins particuliers (0,5 x9 soit 4,5 pt)

Publics accueillis	Besoins particuliers exprimés
<ul style="list-style-type: none">- Familles issues de l'immigration- Familles monoparentales- Familles recomposées- Familles précarisées- Familles victimes de violences conjugales	<ul style="list-style-type: none">- s'insérer socialement et professionnellement (rechercher un emploi, un logement...)- être aidées au niveau de la vie de couple, aux niveaux juridique (connaître ses droits) et psychologique (évoquer ses problèmes de couple, de violences...)- être autonomes dans la vie quotidienne- être autonomes au niveau des démarches juridiques et administratives- connaître les structures spécifiques qui vont les aider à résoudre leurs problèmes (ex : planning familial pour recevoir des informations sur la contraception, les IVG, la stérilité)
<ul style="list-style-type: none">- bénéficiaires du RMI- chômeurs en fin de droits- personnes isolées- personnes avec conduites addictives	<ul style="list-style-type: none">- s'insérer socialement (sortir de la solitude) et professionnellement (rechercher un emploi)- être aidés aux niveaux juridique (connaître ses droits) et psychologique (évoquer ses problèmes d'alcool, de drogues...)- connaître les structures spécifiques qui vont les aider à résoudre leurs problèmes (ex : Centre de cure ambulatoire en alcoologie pour les problèmes d'alcool)
Enfants	<ul style="list-style-type: none">- être accompagnés au niveau scolaire- bénéficier d'un soutien scolaire- maintenir le lien parents/enfants

Ce tableau ne peut être exhaustif, vérifier la crédibilité des propositions des candidats

1.2 Identifier quatre missions de la structure dans laquelle Monsieur A est salarié (2 points)

S2

- mission de 1^{er} accueil,
- mission d'orientation,
- mission de création ou de maintien du lien social,
- mission de lutte contre l'isolement,
- mission d'information,
- mission de lutte contre les discriminations.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - CORRIGÉ		
U11 Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0806 – SPV ST 11	Page 2 sur 8	

1.3 Repérer comment « la Passerelle » participe : (2 points)

- au développement de la vie locale et au maintien du lien social.

S1

L'association participe au développement de la vie locale par le biais de la mise en place de différents services pouvant toucher tous les membres d'une même famille. Elle met en œuvre des activités dirigées aussi bien pour les enfants de tous les âges (aide à la scolarité, centre de loisirs, modes de garde...) que pour l'insertion sociale des familles (ateliers de cuisine, cour alphabétisation, atelier multimédia..) que pour l'insertion professionnelle (accompagnement à la recherche d'emploi, écrivain public...)

Elle permet le maintien du lien social par la création d'activités de quartier luttant ainsi contre l'isolement et les discriminations (jardins partagés, repas de quartier..)

1.4 Les services à la personne proposés par l'association doivent être en lien avec les besoins identifiés des populations de ce quartier. A l'aide de quatre exemples, mettre en relation besoins identifiés et services proposés. (8 points)

S2

Besoins repérés	Services proposés
Ecoute, orientation, information et suivi des familles et des personnes	Permanences d'accueil social
Aide à l'écriture, la compréhension de documents, les démarches administratives	Ecrivain public
Rédaction de lettres et de CV Recherche d'emploi	Accompagnement et aide à la recherche d'emploi Formation multimédia Prise en charge des allocataires RMI
Difficultés de la vie quotidienne	Conseil conjugal et familial
Apprentissage de la langue française	Ateliers d'alphabétisation
Difficultés scolaires Déscolarisation	Aide aux devoirs Ateliers culturels
Garde d'enfants	Création de trois modes de garde (crèche, halte garderie, accueil flexible) Centre de loisirs éducatifs
Aide à l'éducation et au maintien du lien familial	Sorties et séjours familiaux
Maintien du tissu social	Jardins pédagogiques Fêtes de quartiers Repas de quartiers Conférences Ateliers adultes (cuisine, couture, chorale, arts plastiques, jeux..)

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - CORRIGÉ		
U11 Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0806 – SPV ST 11	Page 3 sur 8	

1.5 Identifier les axes de la charte de cette association (2 points)

S2

Les axes de la charte de cette association sont :

- une ouverture à tous sans discrimination afin d'assurer un accueil convivial, une écoute attentive et une disponibilité de tout instant afin de permettre de lutter contre l'isolement et particulièrement celui des plus démunis. Partager le plaisir de la rencontre.
- une animation globale, sociale et culturelle dans le quartier en mettant en valeur la mixité sociale et en oeuvrant pour le maintien des liens sociaux.
- une dynamique collective, solidaire et participative
- une force de propositions pertinentes dans l'action sociale

1.6 Déduire le principe fondamental d'une charte (2 points)

S2

Une charte est un ensemble de règles, de lois fondamentales qui régissent un état et *a fortiori* une entreprise, une association.

1.7 Lister dix partenaires de cette association en distinguant cinq financeurs des autres partenaires. (2,5 points)

S2

Autres partenaires	Partenaires financeurs
<ul style="list-style-type: none"> - Fédération des centres sociaux - Espace Bénévolat - CEMEA - La cité des sciences et de l'industrie - Autres partenaires locaux et associatifs 	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de P - Mairie de P - Direction de l'action sociale de l'enfance et de la santé (Bureau des actions de prévention de la jeunesse et du bureau du RMI) - Direction de la famille et de la petite enfance - Direction du développement économique et de l'emploi - Direction de la politique de la ville et de l'intégration - Direction de la jeunesse et des sports (DJS) - Direction des parcs et jardins - Le fonds social et européen (FSE) - Le Fasild - Le Conseil régional - La préfecture - La direction régionale de jeunesse et sport - La direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) - EDF/GDF solidarité - La Fondation Club Méditerranée - L'OPAC de P - Vacances Ouvertes - La fondation IBM - La Fondation Abbé Pierre - La CPCU - La fondation Talents & Partages (Société Générale) - L'APES - La fondation de France

N'accepter les sigles qu'avec leur signification.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - CORRIGÉ		
U11 Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0806 – SPV ST 11	Page 4 sur 8	

2 : (14 points)

2.1 Définir la notion d'exclusion (2 points)

S1

L'exclusion est un processus par lequel une ou des personnes intégrées économiquement (revenu, consommation), socialement (vie en collectivité) et professionnellement (emploi) arrivent jusqu'à la rupture du lien social.

2.2 Citer et justifier quatre facteurs qui peuvent concourir à l'exclusion (4 points : 1 pt par facteur et sa justification)

S1

Quatre facteurs qui peuvent concourir à l'exclusion :

- le chômage \Rightarrow isolement social, peu d'intégration
- les conduites addictives (alcool, drogues) ;
- les situations familiales déséquilibrées : divorce, violence... ;
- la perte du logement \Rightarrow difficultés pour trouver du travail
- la mauvaise gestion de son budget \Rightarrow surendettement possible
- la maladie ;
- le handicap ;
- l'échec scolaire \Rightarrow difficultés à trouver un premier emploi, difficulté d'accéder à une qualification.

Cette liste ne peut être exhaustive, vérifier la crédibilité des propositions des candidats

2.3 Enoncer quatre mesures ou actions qui peuvent être prises ou mises en œuvre pour prévenir l'exclusion. (2 points)

S1

Les mesures proposées relèvent de la loi d'orientation du 28 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Quatre mesures qui peuvent être prises pour prévenir l'exclusion :

- accompagnement à la recherche d'un emploi ;
- bénéficier d'allocations chômage puis du Revenu Minimum d'Insertion (RMI)
- participer à des cures de sevrages alcoolique ou de drogue ;
- mesure ASL (Accompagnement social lié au logement) dans le cadre du fonds de solidarité pour le logement (FSL) ;
- mesure de FSL accès ou maintien dans le logement ;
- mesure AEB (Action éducative budgétaire) ;
- bénéficier de l'assurance maladie pendant la période de maladie : indemnités journalières, couverture maladie universelle (CMU) ;
- mesure qui oblige les employeurs d'employer au moins 6% de personnes handicapées ;
- bénéficier de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

*Cette liste ne peut être exhaustive, vérifier la crédibilité des propositions des candidats.
N'accepter les sigles qu'avec leur signification.*

2.4 Lister quatre grandes évolutions de la famille ces dernières décennies (3 points)

S1

Quatre grandes évolutions de la famille ces dernières décennies :

- le modèle de la famille traditionnelle n'est plus le modèle de famille largement dominant : il y a des familles monoparentales et recomposées,
- augmentation du nombre de familles monoparentales,
- augmentation du nombre de familles recomposées,

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - CORRIGÉ		
U11 Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0806 - SPV ST 11	Page 5 sur 8	

- augmentation des divorces,
- les enfants restent plus longtemps au foyer parental,
- la femme travaille sur l'extérieur, elle n'est plus mère au foyer,
- la répartition des tâches entre l'homme et la femme change : les hommes participent aux tâches ménagères, à l'éducation des enfants,
- l'adolescence s'allonge : on parle d'adolescents (= adultes adolescents).

2.5 Expliquer deux fonctions de la famille (3 points)

S1

Fonction de reproduction sociale : il s'agit de faire en sorte que les enfants intègrent les normes et valeurs de la société : intégration du processus de socialisation.

Fonction de solidarité : avant les enfants prenaient à leur domicile leurs parents âgés. Avec l'arrivée des retraites et l'allongement de la durée des études, la tendance s'est inversée : les grands-parents aident financièrement leurs petits enfants.

Fonction de consommation : cette fonction est prééminente dans notre société. Les décisions d'achats dans le couple sont conjointes (voiture, logement...).

Fonction de production : dans la société agricole, cette fonction était importante. De nos jours, avec la montée de la grande entreprise et du salariat, cette fonction est nettement moins importante. La famille reste cependant un lieu de production (cuisine, travaux d'aménagement, jardin).

3 : (17,5 points)

3.1 Relever les deux programmes de la mission « Ville-Logement » émanant de la responsabilité de la DIV (1 point)

S1

Les deux programmes sont :

- Rénovation urbaine ;
- Equité sociale, territoriale et soutien

3.2 Relever les trois priorités données à la politique de la ville (3 points)

S1

Les trois priorités sont :

- Education ;
- Soutien à l'emploi et à l'activité économique ;
- Prévention de la délinquance et développement social.

3.3 Identifier dans le cadre d'une loi, les rôles des organes du Parlement et celui du Président de la République (3 points)

S3

Les rôles des organes du Parlement :

- L'assemblée nationale et le Sénat peuvent faire des propositions de loi.
- L'assemblée nationale et le Sénat votent les lois.

Le rôle du Président de la République :

- Il promulgue les lois.

Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale - CORRIGÉ		
U11 Cadre de l'action professionnelle	Durée : 4 heures	Coefficient : 3
Repère de l'épreuve : 0806 - SPV ST 11	Page 6 sur 8	

3.4 Nommer la collectivité territoriale qui est principalement concernée par l'application de la loi de finances, pour répondre aux besoins des quartiers (1 point)

S3

La collectivité territoriale concernée est la commune.

3.5 Citer les deux autres collectivités territoriales (2 points)

S3

Les deux autres collectivités territoriales sont le département et la région.

3.6 Définir la décentralisation (2 points)

S3

La décentralisation consiste à confier aux autorités élues d'une collectivité humaine, définie territorialement, des pouvoirs de décision leur permettant de s'administrer elles-mêmes, sous le contrôle administratif de l'Etat.

La déconcentration est un système d'organisation administrative dans lequel l'Etat délègue un certain pouvoir de décision à des agents locaux qui restent soumis au pouvoir hiérarchique de leur ministère de tutelle.

3.7 Retrouver l'objectif du CLSPD (1 point)

S2

L'objectif du CLSPD est d'assurer la coordination des actions des différents partenaires sociaux et institutionnels dans le domaine de la sécurité et de la prévention de la délinquance.

3.8 Lister les axes de priorités énoncés dans cet article (1,5 point)

S2

Les axes de priorité sont :

- la lutte contre les violences familiales en direction des jeunes ;
- la mobilisation en faveur de l'emploi des jeunes ;
- la lutte contre les violences en milieu scolaire.

3.9 Lister les trois types d'infraction. Préciser les juridictions compétentes et les sanctions possibles. Vous présenterez votre réponse sous forme de tableau, pour une meilleure lisibilité (3 points)

S3

Types d'infractions	Juridictions compétentes	Sanctions
Contravention	Tribunal de Police	Amendes
Délit	Tribunal Correctionnel	Amendes et/ou prison
Crime	Cour d'Assises	Prison

4 : (4 points)**4.1 Préciser les objectifs des différents dispositifs de formation existants (3 point)****S3**

Dispositifs de formation	Objectifs
Le Droit Individuel à la Formation (DIF)	Permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.
Les périodes de professionnalisation	Favoriser, par des actions de formation alternant enseignements théoriques et pratiques, le maintien dans l'emploi des salariés en contrat à durée indéterminée.
La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)	Faire reconnaître l'expérience professionnelle ou personnelle afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle.

4.2 Identifier le dispositif qui peut concerner Monsieur A en justifiant votre réponse. (1 point)**S3**

Dispositifs concernant le salarié	Justifications
DIF : Droit Individuel à Formation	<ul style="list-style-type: none"> - Monsieur A est en CDI - Il a plus d'un an d'ancienneté dans l'entreprise, - l'initiative vient de Monsieur A et mon employeur doit être d'accord.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.